Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 5 (1867)

Heft: 25

Artikel: Le dimanche et le lundi

Autor: Catalan, Méril

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-179386

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'excellent livre de M. E. Panchaud sur le druidisme, auquel nous empruntons ce qui précède, donne ailleurs d'intéressants détails sur le monopole de l'instruction que s'étaient arrogé les Druides et termine en ces mots: « Quelques remarquables que soient le Mystère des bardes et les poëmes bardiques, leur forme et leur caractère indiquent le produit spontané du génie d'un petit nombre de penseurs et de poètes plutôt qu'une littérature proprement dite, semblable à celle que la Grèc et Rome nous ont léguée.

« On conçoit d'ailleurs que la vie nomade des tribus gauloises et leurs expéditions aventureuses dans toutes les directions n'aient point favorisé l'instruction du peuple. Celui-ci, en effet, laissait l'étude aux druides et la poésie aux bardes, et ne s'occupait que des travaux réclamés par l'industrie ou l'agriculture, et par les exercices de la chasse et de la lutte. »

Nous aurions encore beaucoup à dire sur cette époque, mais le peu de place que peut nous céder le Conteur nous force à nous arrêter et à indiquer aux amateurs quelques-uns des écrits à lire sur cette époque si peu connue. Outre les ou vrages classiques d'A. Thierry et de J. Reynoud, nous mentionnons Villemain sur Ossian, Esquiros sur les bardes du pays de Galles, et, enfin, d'intéressants articles publiés dans la Revue suisse par Alex. Daguet, sur notre histoire littéraire.

Alex. M.

- CORD

Un de nos amis de Lausanne, retiré des affaires depuis quelques mois, et qui jouit gaîment d'une charmante fortune, — mais qui ne les attache pas, — visitait dernièrement l'exposition universelle. Après avoir parcouru le Champ-de-Mars dès le matin, M. R. avait grand besoin de se restaurer. En rentrant en ville, ses regards sont attirés par cet écriteau qui ornait la porte d'un petit restaurant: Au bon père de famille. Ah! dit notre ami, voilà mon affaire, nulle part on ne doit être plus consciencieusement traité. Il se fait servir un petit dîner: potage, côtelette de mouton et petits pois. Le menu, comme on le voit, était des plus simples, et, d'après l'enseigne de l'établissement; le coût devait en être très modéré. C'est la réflexion que faisait M. R. lorsqu'il demanda la carte.

- Voilà, Monsieur, dit le garçon, ça fait quatre francs cinquante.

— Quatre francs cinquante!... et vous appelez cela le Bon père de famille! Merci, on y reviendra.

Le patron, qui était au comptoir, s'approcha du Lausannois et lui dit avec cet embarras de langage qui caractérise le Français:

— C'est avec infiniment de regret que j'entends vos récriminations, ne seriez-vous pas satisfait de mon établissement? Je ne le suppose point; car, comme vous le voyez, mes clients affluent, mon restaurant est le rendez-vous général et tous en sortent contents et me prodiguent leurs éloges. Vous, cher Monsieur, vous êtes trop poli, trop raisonnable pour ne pas vous rendre à l'évidence, voyons!... une côtelette panée d'après les procédés les plus nouveaux, les plus parfaits de l'art culinaire, un potage qu'un mort aurait mangé, des petits pois que S. M. l'empereur de toutes

les Russies, qu'on attend prochainement, aurait enviés. Voyons! voyons!...

— Oui, Monsieur, mais vous avouerez que quatre francs cinquante pour cela, dans un établissement qui s'appelle le Bon père de famille..... Voyons! voyons!

— Mon enseigne ne ment pas, Monsieur, répliqua vivement le Parisien, le bon père de famille c'est moi; j'ai quatre filles à marier et c'est la clientèle qui doit payer leur dot.

- C'est très bien, dit notre ami R. en saluant, je vois que ce n'est qu'à bonne enseigne que vous traitez vos clients.

L. M.

Le dimanche et le lundi

Que faites-vous, voisin, dans la boutique?
Vous travaillez par un beau temps pareil!...
Il est dimanche, un soleil magnifique
Répand des flots d'azur et de vermeil.
— Ah! je le sais, me dit-il d'un air triste,
Mais le travail me cloue en ce taudis.
Je voudrais bien que pour le pauvre artiste
On mît le dimanche au lundi.

Mon cher voisin, mais vous damnez votre âme,
Vous transgressez le saint jour du Seigneur.
J'ai des enfants, un ménage, une femme
Qui, pour dîner, comptent sur mon labeur.

Mais Dicu le sait, invoquez ce bon père.
C'est vrai, pourtant nul ne me fait crédit.
Tenez, voisin, pour arranger l'affaire,
Mettons le dimanche au lundi.

Oh! mon voisin, que votre âme est rebelle!
Ce n'est pas moi qu'il faudrait accuser,
Mais le besoin et puis ma clientelle
Qui ne veut pas me laisser reposer.
Je ne vois point d'argent dans la semaine :
Dimanche on paie et non le samedi.
On devrait bien, pour me tirer de peine,
Mettre le dimanche au lundi.

— Parbleu, voisin, votre réplique est franche, Car le lundi, vous le faites souvent.

— Ne faut-il pas prendre aussi ma revanche Quand chacun sort un jour auparavant?

- Mais ce jour-là, vous n'allez pas au temple

Pour que je suive une fois votre exemple
 Mettez le dimanche au lundi.

Amis, voilà les raisons pitoyables Que mon voisin me dit avant-hier, C'est à sortir de l'enfer tous les diables, C'est un athée, un fou bon à lier. Si, pour résoudre à son gré le problème, On transportait le dimanche au lundi, Le malheureux dirait bientôt lui-même:

« Mettez les lundis au mardi. »

Méril Catalan.

Petit code civil pour rire.

Du contrat de louage. - Le locataire doit, en prenant possession de l'appartement qu'il a loué, le garnir